

La reconnaissance : par les mœurs ou par les institutions ?

Olivier TINLAND

Prenant ses distances avec les interprétations communautaristes de la pensée politique de Hegel, Axel Honneth en propose une lecture normative visant à dégager les processus rationnels de la reconnaissance des individus par la société. Mais faut-il dévaloriser, comme le fait Honneth, le rôle des institutions étatiques dans cette reconnaissance ?

Recensé : Axel Honneth, *Les pathologies de la liberté. Une réactualisation de la philosophie du droit de Hegel*, traduction de Franck Fischbach, Paris, La Découverte, 2008, 128 p., 12 € (édition originale : *Leiden an Unbestimmtheit. Eine Reaktualisierung der Hegelschen Rechtsphilosophie*, Stuttgart, Reclam, 2001).

Un modèle alternatif de théorie normative

Le petit essai consacré par le philosophe allemand Axel Honneth à l'étude de la philosophie politique de Hegel s'inscrit dans une tradition déjà bien établie de confrontation des représentants (puis des héritiers) de la Théorie critique avec la pensée hégélienne. Dès le début du XXe siècle, l'ouvrage justement célèbre de György Lukàcs sur *Le jeune Hegel* (trad. Gallimard) avait donné le ton : sur la base de prémisses marxistes, le système hégélien de la maturité (1807-1831) se voyait confronté désavantageusement aux promesses non tenues des écrits antérieurs à la *Phénoménologie de l'esprit*. S'inscrivant dans cette lignée comparatiste, Jürgen Habermas avait proposé il y a trente ans une semblable valorisation de la pensée du jeune Hegel aux dépens de sa philosophie ultérieure dans *La technique et la science comme « idéologie »* (trad. Gallimard) : la thèse de Habermas consistait à montrer qu'une pensée ambitieuse de l'*intersubjectivité* sociale axée sur le rôle médiateur du travail et de la communication langagière était étouffée dans le système final de Hegel, au profit de la

restauration métaphysique d'un *Sujet absolu* s'incarnant dans l'objectivité contraignante de l'État et prescrivant à l'histoire humaine son sens universel. Axel Honneth a emboîté le pas à son maître dans *La lutte pour la reconnaissance* (trad. Cerf) en mobilisant les ressources de la *Realphilosophie* de la période d'Iéna (1801-1807) pour esquisser une théorie intersubjectiviste de la reconnaissance et de ses perversions pathologiques dans les sociétés contemporaines. S'il ne faisait aucun doute que l'utilisation des outils spéculatifs du jeune Hegel s'était alors avérée opportune, on ne pouvait que regretter la reconduction hâtive d'une vision à bien des égards caricaturale de la pensée politique du Hegel de la maturité.

Dans le présent ouvrage, Honneth amorce un élargissement bienvenu de son commentaire « réactualisant » de Hegel en s'attaquant à la pièce centrale du dispositif politique hégélien : les *Principes de la philosophie du droit* (1820). Ainsi que le souligne à juste titre le traducteur (excellent) de l'ouvrage dans sa présentation (p. 5-17), un tel élargissement de perspective n'est pas sans risque ; en effet, comme l'attestaient déjà les attaques aussi brillantes que sévères de Rudolf Haym dans *Hegel et son temps* (1857, trad. Gallimard), la *Philosophie du droit* a toujours nourri le soupçon d'un profond conservatisme hégélien soumettant la portée révolutionnaire de la méthode dialectique à une apologie malvenue de l'autoritarisme institutionnel inhérent à l'État prussien. Commenter les *Principes de la philosophie du droit* en s'efforçant de les réactualiser, cela implique nécessairement de se confronter à la résistance d'une pensée difficilement soluble dans les principes qui régissent la démocratie libérale d'aujourd'hui ; cela implique donc le risque de s'exposer par contagion aux ambiguïtés de l'œuvre que l'on commente. Il faut savoir gré à Honneth d'avoir évité ce piège, sans pour autant arrondir les angles de la pensée hégélienne plus que de raison. Ainsi nous est proposé une reformulation relativement séduisante de la célèbre alternative présentée autrefois par Benedetto Croce : déterminer « ce qui est vivant et ce qui est mort » dans la pensée politique de Hegel.

Le premier geste décisif d'Axel Honneth consiste à détacher la pensée hégélienne de sa récupération par les tenants du communautarisme : là où des auteurs comme Charles Taylor (*Hegel et la société moderne*, trad. Cerf) se sont efforcés de mobiliser Hegel *contre* le projet rawlsien d'une théorie normative de la société fondée sur un contractualisme d'obédience kantienne, Honneth entend montrer qu'il n'est pas illégitime d'interpréter la pensée hégélienne comme un modèle *alternatif* de théorie normative (ch. I). Une telle réinterprétation normativiste de la *Philosophie du droit* suppose de concevoir la théorie

politique de Hegel comme l'articulation originale d'un « diagnostic » des pathologies sociales de son époque et d'une « reconstruction rationnelle » des principales sphères de constitution de la reconnaissance interindividuelle (ch. II). Ainsi présentée sous un jour « thérapeutique » (qui n'est pas sans rappeler l'œuvre de Wittgenstein ou plus récemment de John McDowell), la pensée hégélienne de « l'éthicité » (*Sittlichkeit*) peut être interprétée dans son ensemble comme une « théorie normative de la modernité » (ch. III) nous invitant à exhiber les contenus rationnels présents de manière immanente dans les sociétés modernes afin d'analyser les représentations erronées de l'émancipation humaine qui s'y font jour et de dissiper les souffrances sociales qui découlent de la mise en pratique de celles-ci.

L'éthicité contre l'indéterminité

Le titre original de l'ouvrage est : « Souffrir d'indéterminité ». De fait, à en croire Honneth, le diagnostic porté par Hegel sur les sociétés modernes concerne au premier chef les conséquences pathologiques d'une absolutisation illégitime de ce qu'il juge être les deux premières sphères de l'esprit objectif : le droit et la moralité. La conception de l'émancipation humaine qui règne dans ces deux sphères est résolument *individualiste* : c'est l'individu qui décide dans la solitude de sa conscience des « biens » à acquérir moyennant des transactions contractuelles entre propriétaires ou du « Bien » à atteindre par son action conformément à son intention morale. Mais ni les « personnes juridiques », ni les « sujets moraux » ne peuvent fixer durablement les normes de leur conduite, dans la mesure où leur « aveuglement au contexte » (les mœurs et les institutions sociales) les voue à errer dans l'affirmation indéterminée (et à ce titre illimitée) de leurs besoins et de leurs désirs. Il est alors fatal que se produise un « retour du refoulé » social et que les obligations éthiques soient vécues comme des atteintes à la liberté individuelle. Faute de s'*auto-déterminer* en faisant des normes incarnées dans la société la substance de leur liberté, les individus sont voués à osciller entre les variations erratiques de leur libre arbitre et la soumission de mauvaise grâce aux impératifs étatiques. Souffrir d'indéterminité, c'est donc tout à la fois être voué à l'anomie de la volonté individuelle (*in-détermination*) et éprouver le cadrage fatal des institutions sociales comme une négation externe de cette volonté (*hétéro-détermination*). D'où la nécessité de modifier en profondeur l'image du rapport entre individu et société : contre les représentations tendanciellement pathologiques de l'individualisme contemporain, il importe de proposer une conception de l'individuation *par* la socialisation. C'est cette conception qui, après Hegel, doit se fonder sur le concept d'« éthicité ».

Honneth lit les *Principes de la philosophie du droit* comme un traité d'individualisation sociale : les trois composantes de l'éthicité (la famille, la société civile et l'État) sont autant de « sphères » au sein desquelles s'accomplit une individuation progressive par l'apprentissage des « jeux de langage » spécifiques à chaque sphère (le besoin, l'intérêt, l'honneur) et l'instauration de processus variés de reconnaissance réciproque. Le lecteur retrouve ainsi dans l'œuvre hégélienne un équivalent des trois stades de la reconnaissance mis en exergue dans *La lutte pour la reconnaissance* : la confiance en soi par la reconnaissance affective, le respect de soi par la reconnaissance juridique, l'estime de soi par la solidarité éthico-politique. Honneth considère désormais que la *Philosophie du droit* de Hegel constitue un modèle satisfaisant de théorie de la reconnaissance, dans la mesure où s'y trouve proposée une conception intersubjectiviste de l'émancipation humaine.

Cependant, l'ouvrage se conclut par une mise au point critique qui marque les limites de l'adhésion de Honneth aux prémisses de la pensée hégélienne : de fait, celle-ci s'avère fortement « institutionnaliste » en faisant des structures institutionnelles administrées par l'État le lieu éminent de l'accession à la liberté entendue comme « être-chez-soi dans l'autre ». Selon Honneth, la compréhension de l'éthicité comme « seconde nature » rend vaine une telle « sur-institutionnalisation » des sphères de reconnaissance : dans les sociétés modernes, c'est avant tout dans la routine quotidienne des mœurs sociales que s'accomplit la reconnaissance, sur un mode largement non institutionnel. La valorisation hégélienne de l'État et des institutions régulatrices de la société civile (la corporation par exemple) s'avère de ce point de vue anachronique et superflue, dans la mesure où la vie éthique accomplit toujours déjà par elle-même l'individuation émancipatrice par la communication et les interactions quotidiennes. L'étatisme hégélien est donc au mieux inutile, au pire incertain : en redoublant de manière redondante la socialisation immanente à la vie éthique par la soumission à la tutelle de l'État, il impose à la société une structure « verticale » d'assujettissement qui pervertit inévitablement les relations « horizontales » de reconnaissance entre les individus.

Ambiguïtés de l'anti-institutionnalisme

Si l'on saura gré à Honneth d'avoir insisté sur cette tension problématique entre théorie des mœurs et institutionnalisme dans l'œuvre de Hegel, on sera plus prudent sur les conclusions qu'il convient d'en tirer. En particulier, il n'est pas sûr, ainsi que le rappelle opportunément Franck Fischbach dans sa présentation (p. 17), que les dérives actuelles de la

dérégulation néolibérale plaident en faveur d'un anti-institutionnalisme politique : Hegel souligne le premier que l'indépendance dont jouissent les individus dans la société civile n'est possible que parce que l'État a défini au préalable les conditions institutionnelles permettant de réguler et de maîtriser la pente anarchique des échanges socio-économiques. Si l'on peut comprendre, à la lumière des totalitarismes du XX^e siècle, la défiance typiquement germanique de Honneth (défiance déjà palpable chez des penseurs comme Jürgen Habermas, Dieter Henrich ou Michael Theunissen) vis-à-vis de l'institutionnalisme hégélien, il convient pour autant de ne pas accorder un crédit excessif à la promotion un peu naïve d'une socialité informelle dont, à la suite de Habermas, il se fait le héraut. L'idée d'une reconnaissance spontanée et purement « horizontale » entre les individus, aussi séduisante soit-elle, semble un peu trop belle pour être tout à fait vraie. Allons plus loin : en intervertissant les rôles et en lisant Honneth avec les lunettes de Hegel, il apparaît que l'absolutisation d'une reconnaissance non institutionnelle (dont le paradigme honnethien serait l'amitié) pourrait bien constituer l'ultime avatar des représentations romantiques de l'individualité dont la « thérapie » hégélienne entendait précisément nous guérir : se pourrait-il que la théorie de la reconnaissance, à force de défiance envers les structures étatiques de la vie éthique, souffre elle aussi d'« indéterminité » ?...

À défaut de jeter un éclairage vraiment nouveau et détaillé sur la pensée politique de Hegel, le commentaire d'Axel Honneth présente au moins le mérite d'attirer l'attention vers ce qui pourrait bien constituer une carence majeure des théories de la reconnaissance : faute de se doter d'une authentique *théorie de l'État*, celles-ci semblent condamnées à perpétuer la représentation (condamnée à juste titre par Hegel) de l'État comme étant l'*Autre* de la société civile, sa limite externe, voire sa négation. Faute d'articuler *positivement* la socialité informelle de la vie éthique et la socialité formelle des institutions étatiques, Honneth ne peut donner à sa philosophie sociale que la forme abstraite (et à bien des égards idéaliste) du *devoir-être*, de la normativité vide, désincarnée, retombant dans les travers bien connus de la « vision morale du monde ». En définitive, l'auteur des *Pathologies de la liberté* gagnerait sans doute à adopter ce qui constitue le précepte hégélien par excellence : au lieu de s'en tenir à l'abstraction rédhitoire du devoir-être, se résoudre, enfin, pour de bon, à « penser ce qui est ».

Texte paru dans laviedesidees.fr, le 14 novembre 2008

© laviedesidees.fr